



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-16-002343 - Révision 3

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 31 janvier 2027 .
Appréciation de laboratoire de référence	EFR-16-002343 - Révision 3
Concernant	Une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée équipés d'un ensemble moto-ventilateur à transmission directe. Référence: EXTH ECOWATT Taille: 04,06,10,22,30,38,48,70,82,92 Option: NU ou IS Régulation: Sans, VAV, CAV, COP, PR, PM
Demandeur	MVN Cré@Vallée sud rue de Phoebus F - 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

Ce procès-verbal de classement annule et remplace le procès-verbal de classement EFR-16-002343 - Révision 2.

5 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT SEPT

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par Efectis France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent procès-verbal. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 31 janvier 2022

X

Charlotte SCHNELLER

Chargé d'Affaires

Signé par : Charlotte SCHNELLER

X

Romain STOUVENOT

Superviseur

Signé par : Romain STOUVENOT